



CODE DE VIE POUR LE JARDIN COMMUNAUTAIRE DE LAC-BROME

Règles générales

1. La saison débute le 16 avril et se termine le 31 octobre.
2. Le jardin est ouvert du lever au coucher du soleil. Merci de garder l'entrée barrée en tout temps.
3. Les jardiniers et leurs invités doivent respecter la réglementation municipale (bruit, déchets, consommation d'alcool et de tabac, etc)
4. Pas de chiens dans le jardin.
5. Pas de vélos, planches à roulette ou de trottinettes dans le jardin.
6. Vos enfants sont les bienvenus. S.V.P. surveillez-les et ne les laissez pas jouer dans les jardinets des autres.

Entretien du jardinet

1. Vous êtes responsables d'enlever les mauvaises herbes, d'arroser et d'entretenir de façon générale votre jardinet et les allées autour. Merci de ramasser les déchets au besoin.
2. Les jardinets qui sont toujours vides après le 12 juin pourront être alloués à quelqu'un d'autre.
3. Si vous prévoyez être absent pendant plus qu'une semaine, s.v.p. prenez des arrangements pour que quelqu'un prenne la charge de votre jardinet en votre absence.
4. Si vous ne voulez plus vous occuper de votre jardinet, dites-le nous tout de suite. Vous ne pouvez pas donner votre jardinet à quelqu'un d'autre. Le jardinet sera alloué au prochain sur la liste d'attente.
5. Avisez-nous aussitôt que possible si vous éprouvez de la difficulté à entretenir votre jardinet, pour que nous puissions vous aider à trouver des solutions. Si votre jardinet n'est pas entretenu, vous recevrez un avis. Après deux avis, nous nous réservons le droit de donner votre jardinet à quelqu'un d'autre.
6. Votre chèque de dépôt vous sera retourné lorsque vous videz votre bac avant le 31 octobre. Si vous souhaitez vous réinscrire, nous pouvons transférer votre dépôt à l'année prochaine.

Frais et contribution bénévole

1. Les frais de location du jardinet sont payables lors de l'inscription. Si vous annulez votre inscription avant le 1^{er} juin, vous serez remboursés. Il n'y aura pas de remboursement après cette date.
2. Tous les jardiniers s'engagent à donner 4 heures de travail bénévole par année au jardin communautaire. Vous pourrez participer aux corvées du printemps et de l'automne, ou faire des plus petits travaux pendant la saison. Les jardiniers qui ne complètent pas leurs 4 heures de bénévolat pourraient se voir refuser un jardinet pour la saison suivante.
3. Trois ateliers auront lieu durant la saison. Début mai, atelier d'initiation, un suivi sera fait en juillet et finalement un atelier sur la fermeture collective sera fait en octobre.

Outils

1. Il y a des outils, des brouettes et des boyaux dans la remise destinée à l'usage de tous. S.V.P. remettez-les prêts pour la prochaine personne. Merci de barrer la remise en sortant.

TECHNIQUES DE JARDINAGE

Consignes:

1. L'utilisation d'insecticides, d'herbicides et d'engrais artificiels est défendue. Si vous aimeriez en apprendre plus sur les techniques de jardinage bio, nous pouvons vous conseiller!
2. Merci de suivre les consignes sur le compostage. Les déchets non-compostables vont dans le recyclage ou à la poubelle.
3. Merci d'arroser à la main (arrosoir ou boyau). Pas de gicleurs automatiques.
4. S.V.P. ne pas arroser pendant plus de 15 minutes si quelqu'un d'autre attend.
5. En période de restriction d'eau, la réglementation municipale s'applique.
6. Ne pas faire pousser des plantes hautes à des endroits qui peuvent ombrager vos voisins.
7. Il est défendu de faire pousser du tabac et des plantes illégales ou invasives, comme l'amarante.
8. Vous pouvez récolter de votre jardinet seulement.